

*Dépenses gouvernementales*

que avant six mois, le taux de chômage sera de 8 ou de 9 p. 100 l'année prochaine.

● (2120)

Certains en ont assez de m'entendre parler du chômage. Je ne le fais pas uniquement parce que je viens d'une région de l'Atlantique qui a toujours été l'une des plus pauvres du Canada. A l'heure actuelle, ce ne sont pas simplement les ouvriers non spécialisés qui souffrent du chômage au Canada. Le numéro de mardi du *Globe and Mail* rapporte que M. John Sheppard, directeur général du Conseil des sciences du Canada, a déclaré ce qui suit:

Certaines personnes qui ont un doctorat en sciences sont en chômage et si le gouvernement fédéral adopte une mesure anti-inflationniste, leur situation ne fera que s'aggraver . . .

Nous connaissons donc un cycle typique de prospérité et de marasme qui est injuste envers l'étudiant, qui gaspille énormément l'argent du contribuable et qui nuit à notre avenir en tant que nation axée sur la technologie. Au Canada, à l'heure actuelle, environ 1,700 personnes détiennent un doctorat et sont en chômage et l'instruction de chacune d'elles a coûté \$50,000 au contribuable. Il est temps que l'industrie, le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et les universités commencent ensemble à planifier les besoins futurs du marché du travail.

Il est temps que le gouvernement et les membres progressistes du cabinet passent aux actes en matière de planification et songent davantage au bien de tous les Canadiens, surtout ceux qui sont défavorisés toute leur vie à cause de disparités régionales. Le gouvernement doit modifier sa politique de dépenses et ses autres politiques afin de cesser d'embrouiller les Canadiens et commencer à gérer l'économie de façon acceptable et compétente.

[Français]

**M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont):** Madame le président, je suis heureux de participer au débat et de poursuivre la discussion sur les bases sur lesquelles l'honorable député de South Shore (M. Crouse), président du comité permanent des comptes publics, a poursuivi le débat au cours de l'après-midi.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte d'abord pour signaler le travail exceptionnel qu'il accompli à la présidence de ce comité qui, comme j'aurai l'occasion de le dire un peu plus tard, a une nature très particulière dans notre régime parlementaire et le grand doigté, l'habileté, l'esprit de neutralité et d'impartialité avec lequel il préside aux destinées de ce comité.

En effet, depuis que le trentième Parlement siège, le comité a eu l'occasion de déposer trois rapports à la Chambre, le quatrième est présentement sujet à correction, et nul doute que nous saurons nous acquitter de nos responsabilités à l'intérieur de la limite de temps qui est la nôtre.

Cependant, madame le président, il y a des remarques que j'aimerais faire à ce stade-ci qui ne seront peut-être pas agréables pour tous les partis. Depuis que j'ai l'occasion de participer aux délibérations du comité des comptes publics j'ai constaté qu'il y a un parti à la Chambre qui n'a jamais envoyé de députés aux réunions du comité. Il s'agit du Parti Crédit Social du Canada. Je le déplore d'autant plus que lorsque nous avons des débats comme ceux d'aujourd'hui ces députés sont bien souvent les plus rapides pour se lever et critiquer le gouvernement sur la façon dont les programmes sont administrés, sur le fait que les budgets ne sont pas suffisamment élevés et sur le fait qu'il y a un gaspillage éhonté des deniers publics.

Il est très facile, madame le président, dans une journée d'opposition de venir à la Chambre et de clamer devant la presse et l'opinion publique du pays que le gouvernement exagère dans ses dépenses d'initiatives locales, que les

programmes du gouvernement relatifs à la défense nationale du pays sont mal employés, que les dépenses du gouvernement au sujet de la fourniture des bureaux sont trop exagérées. Or, il arrive que lorsque le comité des prévisions budgétaires se réunit, lorsque le rapport de l'Auditeur général est déposé à la Chambre, nous ne retrouvons jamais ces députés à ces comités. Nous avons beau leur envoyer des avis de convocation, ils ne viennent jamais discuter des dépenses là où véritablement les décisions se prennent.

Je regrette, madame le président, de devoir ajouter qu'il y a un autre parti à la Chambre qui participe très rarement aux délibérations du comité des comptes publics. C'est le Nouveau parti démocratique. Je le regrette d'autant plus que certains des membres de ce parti sont les plus assidus à la Chambre, ils sont ceux qui connaissent peut-être le mieux la procédure parlementaire. Mais, comment se fait-il que lorsqu'il faut contrôler les dépenses du gouvernement, lorsqu'il faut discuter des rapports de l'Auditeur général, que ce parti ne soit pas représenté au comité des comptes publics.

Je crois que la première responsabilité que nous avons comme membres du Parlement c'est bien sûr d'être au Parlement les journées de l'opposition, mais c'est davantage d'être présents aux comités les jours où les décisions se prennent. C'est la première remarque que je voudrais faire, et je regrette de devoir la faire parce que j'ai toujours essayé de situer mes discours à la Chambre sur des paramètres de neutralité, et je ne voudrais pas que les propos que je vais tenir sur la nature même de ce comité des comptes publics soient entachés de partialité. Je crois, madame le président, qu'il fallait que je rapporte à la Chambre que ce comité souffre d'un manque d'assiduité et qu'il y aurait lieu que les partis politiques qui délèguent des membres à ce comité veillent à s'assurer qu'ils occupent autant de sièges que le Règlement le permet.

La deuxième remarque que je voudrais faire, madame le président, a trait à la politisation du rôle de l'Auditeur général du Canada. Depuis que M. James Macdonell a assumé le poste d'auditeur général du Canada nous avons assisté à un changement complet d'attitude et de sens des responsabilités de la part de l'Auditeur général du Canada. Son prédécesseur avait cru bon, pour être efficace, devoir entacher son action d'une tonalité politique. Celui que nous avons présentement a cru par ailleurs plus efficace de s'attaquer d'une façon plus professionnelle, plus près des principes de la comptabilité publique que son prédécesseur.

Madame le président, lorsque M. Macdonell a été nommé auditeur général du Canada, sa première responsabilité fut d'établir un comité indépendant qui devait réviser les fonctions, l'attribution et le rôle de l'Auditeur général du Canada, et surtout la façon dont le Parlement s'acquittait de son devoir de contrôle des dépenses publiques. Ce comité a siégé et a présenté un rapport, les députés ont eu l'occasion de le lire et l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) nous a informés cet après-midi qu'il y a présentement un projet de loi en rédaction et qu'au cours de la prochaine session nous serions probablement en mesure de le discuter et de l'adopter. Voilà un geste positif. Le ministre ne s'est pas limité uniquement à donner des causeries lors des diners des clubs sociaux et philanthropiques à travers le pays. Je préfère davantage un haut fonctionnaire qui a le sens des responsabilités et qui prend immédiatement les initiatives qui visent à améliorer le système. Je ne crois pas qu'il faille se limiter ou que l'Auditeur général du Canada ait la vocation de par-